



Avouer une fraude carte bancaire

Par Opale

Bonsoir

Merci de ne pas porter de jugement s'il vous plaît.

J'ai trouvé un porte monnaie dans la rue . Avec carte bancaire et code .

Je ne sais pas ce qui m'a pris mais j'ai fait un retrait de 1200? .

On m'a identifié.

Je vais aller me dénoncer au commissariat et ramener l'argent que je n'ai pas dépensé.

J'aimerais savoir ce que je risque , sachant que je n'ai jamais commis d'infraction.

Je vous remercie d'avance.

Par ESP

Bonjour

Personne ne juge ici

La sanction dépendra de plusieurs éléments.

Comment vous êtes vous procuré le code ?

Etes vous connu du titulaire du compte ?

Par Opale

Bonjour et merci

Le code était dans le porte feuille avec la carte .

Je ne connais pas personnellement le propriétaire de celui-ci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelques infos ici:

[url=https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/fraude-carte-bancaire]https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/fraude-carte-bancaire[/url]

Vous y lirez :

Escroquerie (article 313-1 du code pénal) : « l'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge ». Ce délit est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et de 375 000 euros d'amende.

Cette peine est un maximum, le juge peut donner moins. Comme c'est une première fois, c'est très possible. Mais c'est néanmoins un vol, même si vous avez rendu l'argent.

Par Opale

Je vous remercie de toutes ces infos .

Je viens d'aller avouer , à présent il faut attendre .

N'hésitez pas à me conseiller . Merci